

# LA SEICHE GÉANTE

*Sepia apama*



MOLLUSQUES



CÉPHALOPODES

TAILLE ADULTE

1 m.

POIDS ADULTE

3 à 5 kg.

LONGÉVITÉ

2 ans, parfois 3 ans.

## RÉPARTITION

Golfe de Spencer (Océan Indien).

## DESCRIPTION - PARTICULARITÉS

La seiche géante n'a malheureusement été observée que lors de ses rassemblements spectaculaires qui se déroulent à l'automne et au début de l'hiver austral, dans le golfe de Spencer. Afin de mieux comprendre leur mode de vie, les chercheurs veulent implanter des balises sur certaines d'entre elles.

La seiche géante possède 10 tentacules : 8 courts autour de sa bouche et 2 plus longs. Elle utilise ces appendices pour chasser, se défendre ou manipuler ses œufs. Le corps mou de la seiche renferme une coquille interne, appelée « os de seiche », qui joue un rôle dans sa flottabilité.

Comme la pieuvre et le calmar, la seiche géante possède une poche à encre qu'elle lâche en nuage lorsqu'elle veut dissimuler sa fuite à un éventuel agresseur ; cette encre contient de plus des enzymes qui inhibent l'olfaction de l'agresseur. Lorsqu'elle nage, elle fait onduler avec élégance la fine nageoire qui entoure son corps. Mais en cas de danger, elle fuit en utilisant un siphon (situé entre les tentacules), qui se contracte brusquement en expulsant l'eau : c'est le principe de la propulsion à réaction ! La seiche ne voit pas les couleurs mais sa rétine à double foyer lui permet de voir en même temps devant et derrière elle, comme

si elle avait des yeux derrière la tête. Le cerveau de la seiche géante est le plus développé de tous les mollusques.

## REPRODUCTION

La période de reproduction de la seiche géante s'étend d'avril à juillet. Mâles et femelles se rassemblent alors en grand nombre. Certains mâles se livrent à une parade nuptiale complexe, effectuant de rapides changements de couleur. D'autres se déguisent en femelle ! Si une femelle est réceptive, le mâle dépose, à l'aide de l'un de ses tentacules, un paquet de spermatozoïdes dans une petite poche située sous sa bouche ; celle-ci éclate ensuite, libérant les spermatozoïdes qui fécondent 200 ovules ou plus. La femelle pond ensuite ses œufs, qu'elle accroche dans un buisson de corail. L'éclosion a lieu 3 à 5 mois plus tard. Les jeunes seiches sont orphelines car la reproduction marque généralement la fin de vie des adultes.

## ALIMENTATION

La seiche géante chasse le plus souvent la nuit : poissons, crustacés et d'autres mollusques broyés et déchiquetés grâce son bec corné. Elle repère ses proies à vue, s'approche de la victime puis déploie brusquement ses tentacules. Elle maintient ses proies grâce aux ventouses situées sur ses tentacules renforcées par un anneau rigide en corne.



# LA SEICHE GÉANTE

*Sepia apama*

## TECHNIQUE DE TOURNAGE

Filmée au large de Whyalla (Etat d'Australie-méridionale) au fond du Golfe de Spencer.

Avant le tournage, les parades des seiches géantes ont été attentivement observées. Les seiches sont peureuses et elles le montrent. Pour les filmer dans toute leur splendeur, il faut les mettre en confiance. Le caméraman, équipé d'un scaphandre recycleur sans bulles, a appris auprès des scientifiques à jouer profil bas et à reculer devant les seiches au lieu d'avancer. Ainsi rassurées par ce témoignage de soumission, elles viennent s'exposer elles-mêmes devant la caméra.

## LES INTERACTIONS AVEC L'HOMME



La seiche géante ne figure dans aucune catégorie de la liste rouge des espèces menacées de l'UICN.

Les céphalopodes, telles que la seiche géante, ont longtemps été recherchés pour leur poche d'encre. Le pigment qu'elle sécrète sert de base à la fabrication de la sépia (encre de Chine de couleur rouge sombre), utilisée dans le dessin. La sépia naturelle de seiche était déjà commercialisée dans l'Antiquité et l'a été jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

Depuis les années 1990, ce sont les pêcheurs industriels qui capturent les seiches géantes pour fournir le marché croissant du Sud-Est asiatique et pallient la disparition des principaux poissons commerciaux de la région. Une pêche facile et lucrative qui a poussé les autorités à instaurer un moratoire (décision de suspension) temporaire.



© Yves GLADU / Galatée Films